

Taxe sur le bois d'oeuvre

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

● (1830)

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 12 juin 1987, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a invoqué le Règlement, et la présidence voudrait entendre son intervention.

M. Riis: Merci, madame la Présidente. La semaine dernière, lorsqu'un vote a empiété sur l'heure des initiatives parlementaires, la Chambre a accepté unanimement de ne pas tenir compte de l'heure et de consacrer toute la période normalement prévue pour les initiatives parlementaires. Seriez-vous disposée à demander à la Chambre si elle consent unanimement à ce que nous fassions de même pour l'importante question à l'étude aujourd'hui?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité de consacrer une heure aux initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face de sa tentative. Comme c'est ma motion qui est à l'étude, je lui suis reconnaissant de son aide. Je le remercie d'avoir demandé que cette question très importante reçoive toute l'attention qu'elle mérite. J'appuie donc la proposition du député pour que nous demandions le consentement unanime afin qu'une pleine heure soit réservée aux initiatives parlementaires.

M. Gauthier: C'est déjà fait.

La présidente suppléante (Mme Champagne): En toute justice, la présidence va de nouveau poser la question. La première fois, le consentement unanime a été refusé. Il n'est pas

impossible que, après cette intervention, des députés aient changé d'avis. Y a-t-il consentement unanime pour que nous consacrons une heure entière aux initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

M. Boyer: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'y a pas consentement unanime.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE SUPPRIMER LA TAXE À L'EXPORTATION SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Bob Corbett (Fundy Royal) propose :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir une exemption du droit d'exportation de 15 p. 100 imposé sur le bois d'oeuvre dont bénéficiait tout le bois d'oeuvre produit dans les provinces maritimes et exporté aux États-Unis, et d'augmenter les droits de coupe imposés par la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec, rendant ainsi inutile l'imposition d'une taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre.

—Madame la Présidente, puis-je demander s'il y a consentement unanime . . .

Des voix: Non.

M. Corbett: Il est regrettable, madame la Présidente, que des députés ne jugent pas cette motion, si cruciale pour l'industrie du bois d'oeuvre dans les provinces Maritimes, assez importante pour mériter un débat d'une heure. Je suis littéralement renversé de constater que des députés ne comprennent pas les circonstances extrêmement pénibles dans lesquelles la région des Maritimes risque de se retrouver.

● (1840)

M. Riis: Madame la Présidente, puisque la Chambre a décidé dans sa sagesse de ne pas consacrer toute l'heure à cette question et étant donné que le Règlement donne au député 20 minutes pour faire son exposé, le député pourrait-il au moins s'engager à utiliser moins de 20 minutes afin de donner le temps aux partis d'opposition d'appuyer sa motion? Je sais qu'il y a d'autres députés qui aimeraient l'appuyer dans son initiative.